

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Lié

Réhabilitation du réservoir d'eau potable du Minerai à La Ferrière, Plémet

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identifiant de l'organisme qui passe le marché : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Lié, espace Docteur Louis-Piton, 60, Le Pont Querra, 22210 Plémet.

Procédure de passation : marché par procédure adaptée, articles R.2123-1 et R.2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique.

Objet du marché : réhabilitation du réservoir d'eau potable du Minerai à La Ferrière, Plémet.

Lieu d'exécution : La Ferrière, Plémet (22).

Caractéristiques et importance des travaux : la réhabilitation porte sur un réservoir d'eau potable constitué de deux cuves semi-enterrées de 300 m³ chacune et d'un local technique.

Le marché comprend :

- ravalement extérieur ;
- réhabilitation de l'éanchéité intérieure des cuves ;
- réhabilitation ponctuelle des éanchéités de coupoles ;
- renouvellement de la tuyauterie à l'intérieur des cuves et du local technique ;
- remplacement des clôtures et portails ;
- petits travaux de métallerie-serrurerie et sécurisation.

Délais d'exécution :

- Tranche ferme : sept (7) mois.

Partie administrative :

- lettre de candidature (DC1) précisant, en cas de groupement de candidat, l'identité de chacun de ses membres et sa forme juridique ;
- renseignements sur capacités professionnelles et financières de l'entreprise ;
- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;
- en cas de redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- références et certificats de capacité de moins de trois ans relatifs à des travaux équivalents ;
- déclaration sur l'honneur datée et signée par le candidat pour justifier :
 - a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du travail.

Partie technique :

- 1 - La justification de travaux de même nature que l'objet du présent marché exécutés au cours des trois dernières années avec certificats et montants.
- 2 - Certificats de qualifications professionnelles FNTP (voir règlement de consultation).
- 3 - Toute justification mettant en évidence les qualités et capacités du candidat pour ce type d'opération.

Modalités d'obtention des dossiers : demande contre frais de reprographie ou retrait sur le site <https://marches.emegalibretagne.org> ;

Tirvit, 5, rue Jules-Ferry, 22000 Saint-Brieuc. Tél. 02 96 78 20 78.

Fax 02 96 78 27 98.

Date limite de réception des offres : lundi 4 octobre 2021 - 12 h 00.

Remise des offres : dépôt des offres sur la plateforme suivante :

<https://marches.emegalibretagne.org>

Critères de jugement des candidatures :

- conformité administrative des dossiers,
- garanties professionnelles, techniques et financières présentées par le candidat, références.

Critères de jugement des offres : offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Siège du Syndicat : Espace Docteur Louis Piton, 60, Le Pont Querra, 22210 Plémet. Téléphone 02 96 66 35 35. Courriel : syndicat.lie@wanadoo.fr
Safège : Zoopôle - 3, rue Jean-Rostand, 22440 Ploufragan.
Téléphones 02 90 22 53 90.

Instance chargée de procéder de recours : tribunal administratif de Rennes, cité administrative de Kergues, porte E, rue Saint-Thomas, 35021 Rennes.

Date d'envoi à la publication du présent avis : mercredi 1er septembre 2021

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Armorique Habitat

Contrat d'entretien des équipements de sécurité incendie

AVIS D'ATTRIBUTION

1. **Noms et adresses des organismes qui passent les marchés :**
 - Armorique Habitat (SA d'HLM d'Armorique), Parc d'Innovation de Mescoat, 29419 Landemeau cedex,
 - La Mancelle d'Habitation, 11, rue du Donjon, 72000 Le Mans,
 - Le Foyer d'Armor, 21, rue Jules-Le-Grand, 56100 Lorient.
2. **Objet du marché :** contrat d'entretien des équipements de sécurité incendie.
3. **Attributaires des marchés :** Eurofer, 12, rue Albert-Rémy, 28250 Senonches.

Finances - économie

La médiation obligatoire, clause abusive ?

L'obligation pour un consommateur mécontent de saisir un médiateur avant de saisir éventuellement le juge est présumée abusive, à moins que le professionnel qui l'impose ne puisse prouver le contraire.

Un client mécontent, qui faisait valoir que l'obligation de saisir un médiateur avait pour effet ou pour objet de supprimer ou entraver son droit de saisir la justice, a obtenu gain de cause à la Cour de cassation.

Pour éviter tout reproche, le professionnel doit prouver que la médiation proposée ne crée pas de dépense pour le consommateur et peut être refusée par lui, disant la cour d'appel.

À la différence de l'arbitre, le médiateur n'a pas pour mission de trancher mais seulement d'aider les deux adversaires à trouver une solution à leur litige en rapprochant leurs points de vue et en proposant si possible la base d'un accord.

La Cour de cassation considère que même si le consommateur a coché la case « J'accepte les conditions générales de vente », dans lesquelles figurait cette obligation de médiation en cas de problème, la clause de médiation peut être écartée. Car elle révèle, selon la définition donnée par la loi, un déséquilibre important entre les droits et obligations des parties.

La médiation imposée en l'espèce n'était cependant pas onéreuse et n'empêchait pas, par la suite, le consommateur de saisir le juge en cas d'échec de la conciliation.

Une ordonnance d'août 2015, « relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation », imposée par une directive européenne, encourage cependant la médiation et la présente comme un avantage pour le consommateur : « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel » et « à cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation », expose cette ordonnance entrée en vigueur en 2017. (Cass. Civ 1, 16.5.2018, H 17-16.197).

Avis administratifs

GUINGAMP-PAIMPOL
AGGLOMÉRATION
Modification du PLU de Paimpol
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que par arrêté A2021-0153 du 15 juillet 2021, M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de modification n° 6 du Plan local d'urbanisme de la commune de Paimpol. M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Martine Viart, rédacteur des collectivités territoriales en retraite, comme commissaire enquêteur. Le projet est soumis à enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 30 août 2021 (9 h 00) au vendredi 1er octobre 2021 (17 h 00) inclus. L'objet de cette procédure porte sur l'évolution du règlement graphique et écrit pour préserver la dynamique commerciale du centre-ville et limiter la périurbanisation des commerces de proximité, et intégrer les inventaires zones humides et du bocage. Les annexes et le règlement sont mis à jour pour tenir compte du dernier arrêté préfectoral de classement sonore. Les pièces du PLU sont mises à jour au standard défini par les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme.

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à la modification du PLU est joint au dossier d'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser, par écrit, à la commissaire enquêteur, mairie de Paimpol, 10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol. Elles peuvent être également adressées, à son attention, par mail à l'adresse : urbanisme@guingamp-paimpol.bzh

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme et droit des sols de la communauté d'agglomération (2, rue Lagadec, 22860 Plourivo) et de la mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol) dès publication du présent arrêté.

Les observations du public seront consultables en mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication des observations du public pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique, situé à la mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Mme Viart, en qualité de commissaire enquêteur tiendra 3 permanences en mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol) aux dates suivantes :

- le lundi 30 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 18 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 1er octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Ce même dossier de projet sera également consultable sur le site internet de la communauté d'agglomération (<https://www.guingamp-paimpol-aglo.bzh/>) et sur le site internet de la mairie (<http://www.ville-paimpol.fr/>).

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an en mairie de Paimpol, à la préfecture ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération (<https://www.guingamp-paimpol-aglo.bzh/>).

Au terme de la procédure du projet de modification du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération.

La procédure de modification du PLU est élaborée sous la responsabilité de M. Le Meaux, président de Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège se situe au 11, rue de la Trinité, 22200 Guingamp. Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la communauté d'agglomération, auprès de Mme Moreau, service urbanisme et droit des sols (tél. 02 96 13 59 59, ou urbanisme@guingamp-paimpol.bzh).

Vie des sociétés



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sedan du 12 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Le Fournil des Lucioles.
Siège social : 2, place du Kreisker, 22480 Saint-Nicolas-du-Peleum.
Objet social : boulangerie, pâtisserie, snacking.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 euros.
Gérance : Mme Lorraine Lips, demeurant 29, rue Watteau 08200 Sedan.

Monsieur Tristan PETITPAS, demeurant 29, rue Watteau, 08200 Sedan.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.

Pour avis
La Gérance.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Gilles Menard, en date du 29 juin 2021, à Plérin.
Dénomination : ALM Holding.
Forme : société civile.

Siège social : 13, rue Pierre-Roche, 22590 Pordic.

Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet : l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété par tous moyens de droit de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux ; la réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires ; toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire ; Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 23 100 euros.

Montant des apports en numéraire : 100 euros.

Apports en nature : 46 parts sociales d'un montant de 23 000 euros.

Cession de parts et agrément : toute cession ou transmission à toute personne est soumise à l'agrément de la gérance.

Gérant : Mme Aurélie Le Marrec, demeurant 13, rue Pierre-Roche, 22590 Pordic.

Gérant : M. Régis Delaunay, demeurant 13, rue Pierre-Roche, 22590 Pordic.

La société sera immatriculée au RCS de Saint-Brieuc.

Pour avis
La Gérance.

SARL ARTIF BARBER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 13, allée de la Résistance 22600 LOUDEAC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 août 2021 à Loudeac, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : SARL Artif Barber.

Siège social : 13, allée de la Résistance, 22600 Loudeac.

Objet social : coiffeur, barbier et vente de produits accessoires.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : M. Fabien Martel, demeurant 13, allée de la Résistance, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de RCS Saint-Brieuc.

Pour avis
La Gérance.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, (le/s) supplément(s) suivant(s) : Foire des Minées 2021 (TVMag44).

Jouez du 5 octobre au 22 novembre



PLUS DE 200 000€ DE CADEAUX À GAGNER*

TENTEZ VOTRE CHANCE, ABONNEZ-VOUS !

50€ pour 3 mois
au lieu de 103,50€**

Le journal papier livré chez vous + tous les contenus numériques
Chaque mardi, une nouvelle carte à jouer**

Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66
CODE : S21107AG/AP3C
du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30 (prix d'un appel local)

Gagnez du temps :
abo.ouest-france.fr/7agagner

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille et je pourrai jouer au GRAND JEU 7 À GAGNER :

Pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile + un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix pour 50€ au lieu de 103,50€**, soit plus de 50% de réduction.

Je complète mes coordonnées

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques OFFERTS.

Je règle 50 € par :

chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest-France

Date et signature obligatoires :

Vous préférez régler par carte bancaire ?
Rendez-vous sur abo.ouest-france.fr/7agagner

*Sur l'ensemble du jeu. Règlement déposé. ** Voir conditions sur abo.ouest-france.fr/7agagner

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes.

Photos non contractuelles - Agence why - Crédits photos : © Getty Images, AdobeStock, Shutterstock - © CroisiEurope - © ECA2/CloryParis/FUTUROSCOPE.



AP3C

C21107AG

Breaks



X4, Xdrive 20 DA, 190 ch, XLINE Break, diesel, gris, 2016, 46.000 km, 33.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726863



V90, D3 150 ch, Momentum Geartronic Break, diesel, blanc, 2019, 13.738 km, 32.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726858



COUNTRYMAN, Cooper SE 136 ch, + 88 ch Chili ALL4 BVA Break, hybride, gris, 2017, 19.980 km, 29.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726862

Monospaces



SERIE 2, Active Tourer (F45) 216l, 102 ch, Active, monospace, essence, blanc, 2017, 24.750 km, 17.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726856



SERIE 2, Active Tourer 218 DA, 150 ch, M Sport monospace, diesel, gris, 2017, 30.315 km, 22.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726854



SERIE 2, Active Tourer 225 XEA, 224 ch, lperformance Advantage, monospace, hybride, noir, 2017, 36.009 km, 21.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726865

Minibus



SPACETOURER, XL Blue HDi, 180 ch, Business SetS EAT mini bus, diesel, blanc, 2019, 38.000 km, 29.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726852



VIVARO, Combi 1.5 CDTi, 120 ch, Long mini bus, diesel, gris, 2019, 25.976 km, 27.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726851

Crossover



3008, 1.2 E-THP, 130 ch, Allure, SetS EAT6 Break, essence, blanc, 2017, 44.154 km, 23.590 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726841



JUKE, 1.0 DIG-T, 117 ch, N-Connecta DCT 2021, Break, essence, rouge, 2020, 10 km, 22.490 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726835



2008, 1.2 VTI, 82 ch, Active Break, essence, gris, 2017, 25.730 km, 11.990 €. Auto Qualité, tél. 02.97.81.60.00, www.autoqualite.fr 726864

ACHAT AUTOMOBILE

Achete cashau meilleur prix tous types de véhicules, camping-car, utilitaires, caravanes, 4x4, voitures sans permis camion benne ou magasin, mini-pelle, cabriolet, années 2 000. avec ou sans CT, même fort kilométrages. 06 59 50 45 26. 726766

VENTE DEUX ROUES

Vélos/vtt
À vendre **VÉLO POLYVALENT** (H/F), Décathlon, taille M, neuf. Prix 250 €. Tél. 06 14 73 35 98. 723475

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com. Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com. Conformément à l'arrêté ministériel du 07/12/2020, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78 € HT). Par dérogation, le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales et de sociétés civiles est déterminé de manière forfaitaire, selon les modalités fixées à l'annexe VIII dudit arrêté. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy, rue de la Résistance, BP 4, 22140 Bégard, tél. 02 96 45 49 94.
Objet du marché : prestations de services d'assurances.
Type d'avis : avis d'appel public à concurrence.
Type de procédure : procédure adaptée.
Catégorie : service.
Lots : lot 1, dommages aux biens et risques annexes; lot 2, responsabilité civile et risques annexes; lot 3, flotte automobile et risques annexes; lot 4, protection juridique; lot 5, risques statutaires.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec pondération entre eux :
1 - La valeur technique de l'offre (note sur 10 pondérée à 60 %).
2 - Le coût de l'offre (note sur 10 pondérée à 40 %).
Date et heure limite de réception des offres : le 14 octobre 2021, à 17 h.
Le dossier de consultation est disponible sur le profil acheteur de Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy : <https://www.avispublicsdebretagne.com> sur lequel les questions complémentaires, les candidatures et les offres seront déposées.

COMMUNE DE PABU
AVIS RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : mairie de Pabu.
Objet du marché : rectificatif, avis d'appel à la concurrence. Étude pré-opérationnelle relative à la requalification de la rue de l'Armor (Pabu) et de la rue De Gaulle (Guingamp).
Type d'avis : avis d'appel public à concurrence.
Type de procédure : procédure adaptée.
Catégorie : service.
Date et heures limites de dépôt des candidatures : le 20 septembre 2021, à 12 h.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

MODIFICATION N° 6 DU PLU DE PAIMPOL

Il est rappelé que par arrêté A2021-0153 du 15 juillet 2021, M. le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de modification n° 6 du plan local d'urbanisme de la commune de Paimpol.
M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Martine Viart, rédacteur des collectivités territoriales à la retraite, comme commissaire enquêteur. Le projet est soumis à enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 30 août 2021 (9 h) au vendredi 1^{er} octobre 2021 (17 h) inclus.
L'objet de cette procédure porte sur l'évolution du règlement graphique et écrit du PLU pour préserver la dynamique commerciale du centre-ville et limiter la périphérisation des commerces de proximité, et intégrer les inventaires zones humides et du bocage. Les annexes et le règlement sont mis à jour pour tenir compte du dernier arrêté préfectoral de classement sonore. Les pièces du PLU sont mises à jour au standard défini par les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme.
Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à la modification du PLU est joint au dossier d'enquête publique.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser, par écrit, à la commissaire enquêteur, mairie de Paimpol, 10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol. Elles peuvent être également adressées, à son attention, par mail à l'adresse : urbanisme@guingamp-paimpol.bzh
Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme et droit des sols de la Communauté d'agglomération (2, rue Lagadec, 22860 Plourivo) et de la mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol) dès la publication du présent arrêté.
Les observations du public seront consultables en mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h. Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication des observations du public pendant toute la durée de l'enquête.
Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique, situé à la mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 9 h à 12 h.
Mme Viart, en qualité de commissaire enquêteur, tiendra 3 permanences en mairie de Paimpol (10, rue Pierre-Feutren, BP 92, 22502 Paimpol), aux dates suivantes : le lundi 30 août 2021, de 9 h à 12 h ; le samedi 18 septembre 2021, de 9 h à 12 h ; le vendredi 1^{er} octobre 2021, de 14 h à 17 h.
Ce même dossier de projet sera également consultable sur le site Internet de la Communauté d'agglomération (<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/>) et sur le site Internet de la mairie (<http://www.ville-paimpol.fr/>).
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an en mairie de Paimpol, à la préfecture ainsi que sur le site Internet de la Communauté d'agglomération (<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/>).
Au terme de la procédure, le projet de modification du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération.
La procédure de modification du PLU est élaborée sous la responsabilité de M. Le Meaux, président de Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège se situe au 11, rue de la Trinité, 22200 Guingamp.
Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la Communauté d'agglomération, auprès de Mme Moreau, service urbanisme et droit des sols (tél. 02 96 13 59 59 ou urbanisme@guingamp-paimpol.bzh).

Vie des sociétés - Avis de constitution

1^{er} Janvier 2021
Nouvelle étape de l'application de la loi Pacte
Nouvelle tarification

Prix forfaitaire

Attestation de parution immédiate

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES IMMOBILIÈRES

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES

CESSIONS DOMANIALES BIENS COMMUNAUX

RENDEZ-VOUS en annonces classées

Vous devez publier une annonce légale ?

regions-annonceslegales.com

Publiez, consultez

Les opportunités de votre territoire dans la rubrique



PROJETS & TERRITOIRES

Pages annonces du Télégramme et Bretagne-marchespublics.com

Appel à projets
Appel à manifestation d'intérêt spontanée...